

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mercredi 13 avril 2022

L'an deux-mil-vingt-deux, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie CLAVEL ALBAR, Maire,

Présents :

Mmes Virginie CLAVEL ALBAR, Corinne GERMANO, Pauline LAUTIER, Mathilde VILBOUX,
MM François BATAILLE, Éric GORTAN, Missoum KETTOU,
Alain RIQUET ;

Absents excusés : Mmes Michèle BEGUE, Emilie FOURNAC ; MM Jean-Emmanuel BOULISSIERE,
Rodolphe JACQUOT ;

Mme Michèle BEGUE a donné procuration à M Alain RIQUET

Mme Emilie FOURNAC a donné procuration à Mme Pauline LAUTIER

M Jean-Emmanuel BOULISSIERE a donné procuration à Mme Mathilde VILBOUX

M Rodolphe JACQUOT a donné procuration à M Eric GORTAN

M Alain RIQUET a été nommé secrétaire de séance

Envoyé par mail le

A l'ordre du jour

- **Compte rendu du conseil municipal du 23/03/2022**
- **Délibérations**
- **Questions Diverses**

I Compte-rendu du conseil municipal du 23/03/2022

Aucune remarque n'a été formulée.

II) DELIBERATIONS

1) N° 2022-025 : SDEHG : Création d'un éclairage public suite à l'urbanisation du centre bourg

Monsieur François BATAILLE, Maire-Adjoint, présente la délibération

Référence SDEHG : 1 BU 215

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 06 janvier 2022 concernant la création d'un éclairage public suite à l'urbanisation du Centre Bourg, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (1BU215) :

- Dépose des appareils énergivores vétustes n°191 à 193.
- Fourniture et pose en lieu et place de 3 appareils type 'déco' avec lampe LED, 36 W, T°3000°K, abaissement de 23h00 à 5h00 de 50%.
- Au niveau de l'appareil 194, extension souterraine avec câble 4x10² et câblette sur environ 56 mètres.
- Fourniture et pose de 2 ensembles composés d'un mât hauteur 5 mètres équipés d'appareils type 'déco' avec lampe LED, 36 W, T°3000°K, abaissement de 23h00 à 5h00 de 50%.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 60%, soit 143€/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG) | 1 779€ |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG (50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *) | 4 519€ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 5 022€ |
| Total | 11 320€ |

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le projet présenté.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Aucune question posée.

Voté à l'unanimité

2) N° 2022-026 : SDEHG : Branchement de la future place rue du 19 mars

Monsieur François BATAILLE, Maire-Adjoint, présente la délibération

Référence SDEHG : 1 BU 224

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14 janvier 2022 le branchement de la future place rue du 19 mars, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (1BU224) comprenant :

- Au niveau de la Fausse Coupure existante, création d'un départ en câble de branchement 4x35².

- Fourniture et pose d'un coffret coupe circuit et abri compteur disjoncteur triphasé.
- A côté, pose d'un coffret abri compteur disjoncteur triphasé pour une puissance de 18 KVa.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG | 3 303€ TTC |
| <input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 666€ TTC |
| Total | 3 969€ TTC |

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le projet présenté.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Aucune question posée.

Voté à l'unanimité

3) N°2022-027 : SDEHG : Coffret marché escamotable sur la future place, rue du 19 mars

Monsieur François BATAILLE, Maire-Adjoint, présente la délibération

Référence SDEHG : 1BU225

Madame la Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14 janvier 2022 concernant la mise en place d'un coffret marché escamotable sur la future place rue du 19 mars, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération (1BU225) :

- Au niveau du coffret de branchement créé dans l'affaire 1BU224.
- Extension depuis le coffret de comptage en câble 5G16 sur 58 mètres pour l'alimentation d'un coffret prises type 'bornes' équipés de 3 prises mono 16A et une prise tri 32A protégée par disjoncteur 30Ma, à poser contre le mur de la Poste.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

| | |
|---|---------------|
| <input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG) | 947€ |
| <input type="checkbox"/> Part SDEHG | 2 406€ |
| <input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 2 674€ |
| Total | 6 027€ |

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve** le projet présenté.
- **Décide** de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Remarque : Début des travaux à compter du 27 avril 2022

Voté à l'unanimité

4) N° 2022-028 : Agence postale communale

Madame la Maire présente la délibération

Complément d'information de madame la Maire : Le sujet a été abordé lors de la rencontre citoyenne du 1er avril dernier. Le contrat tripartite Etat- La Poste et AMF arrive à échéance fin 2022 ; au-delà de cette date, les conditions de couverture nationale en point d'accueil poste et les mesures d'accompagnement sont inconnus.

Les horaires d'ouverture sont réduits au maximum, au regard de la faible fréquentation (en moyenne 11 personnes par jour). C'est la raison pour laquelle La Poste a proposé à la commune la solution de l'agence postale communale.

L'objectif est de conserver le service public postal sur la commune, de maîtriser les horaires d'ouverture pour un service qui réponde mieux aux besoins des habitants, et de bénéficier d'agents communaux formés.

Il restera à étudier la possibilité d'une entente pour qu'un commerçant prenne la partie relais colis.

Madame la Maire rappelle l'évolution actuelle du réseau postal et la réorganisation des services postaux français, en accord avec les accords tripartites entre l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France en vigueur.

Dans ce contexte, La Poste a réduit dès 2009 les horaires du bureau de poste de la commune au minimum hebdomadaire de 10 heures. Puis elle a demandé à rencontrer la Municipalité pour évoquer le devenir du bureau de poste. Après plusieurs rencontres, elle a proposé la mise en place d'un partenariat sous la forme d'une Agence Postale Communale qui permettrait à la commune d'avoir en particulier la maîtrise complète des horaires d'ouverture de ce service public.

Ce partenariat fera l'objet d'une convention entre La Poste et la commune, mise au point par l'Etat, La Poste et l'Association des Maires de France, qui précisera les droits et obligations de chacune des parties. En particulier :

La commune met à disposition un agent chargé d'assurer les prestations ci-dessous. Elle s'engage également à fournir un local et toutes les charges qui y sont liées. La Poste participe à hauteur de 20 000 € à l'adaptation de ce local aux exigences de La Poste.

L'Agence Postale Communale propose au public les produits suivants :

- Produits et services postaux globalement équivalents à ceux assurés dans le bureau de poste actuel.
- Services financiers et prestations associées (retrait d'espèces sur compte courant postal, sur Postépargne ou livret d'épargne, dans la limite de 500€ par période de 7 jours, transmission au bureau de rattachement pour traitement direct des versements d'espèces, des demandes de services liées aux CCP, des procurations liées aux services financiers...).

- Vente de produits et services tiers (produits et services de téléphonie « La poste Mobile », produits et services de Partenaires de La Poste)
- Equipement numérique : mise à disposition en libre-service d'un ilot numérique permettant au public d'accéder à des informations relatives au groupe La Poste et aux services publics.

La Poste prend à sa charge l'information, le mobilier et la signalétique, la formation de l'agent, l'équipement de sûreté (armoire forte...), l'abonnement internet, le matériel nécessaire à l'activité postale.

En contrepartie des prestations fournies par la Commune, La Poste versera une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1074€ (revalorisée chaque année au 1er janvier), ainsi qu'une indemnité exceptionnelle d'installation égale à 3 fois le montant de l'indemnité compensatrice mensuelle.

Madame la Maire rappelle que :

- Des réunions de travail ont été menées pour évaluer le fonctionnement de l'Agence Postale Communale, et sa faisabilité. L'avancée de ce travail a été présentée en réunion publique, au cours de laquelle la population présente a été amenée à donner son avis quant à ses attentes et besoins en termes de service postal
- Pour bénéficier des conditions financières exposées ci-dessus, la mise en place d'une Agence Postale Communale doit être effective début 2023. Au-delà, les termes financiers du partenariat seront revus.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le principe de création d'une Agence Postale Communale
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention avec La Poste, l'Etat et l'AMF,
- **Demande** le concours de La Poste aux travaux d'installation de l'Agence Postale Communale
- **Autorise** Madame la Maire à engager toutes les démarches pour la réalisation de cette Agence Postale Communale

Aucune question n'est posée.

Voté à l'unanimité.

Délibérations concernant le budget

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, introduit les délibérations concernant le budget.

Ce Conseil Municipal a été précédé de 2 commissions finances et budget :

Le 23/03/2022 : Mme ROUQUIERE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de Fronton est venue présenter aux conseillers municipaux le Compte de gestion de la Commune de Vacquiers pour l'année 2021.

M. Philippe HABONNEL, Conseiller aux décideurs locaux est venu présenter les résultats de l'analyse financière prospective.

Ce qu'il faut en retenir : les investissements sont réalisables selon le schéma prévu (notamment densification urbaine selon les prévisions de logements neufs augmentant les recettes fiscales et TAM-taxe d'aménagement, sous réserve de la réforme en cours obligeant à un reversement partiel à la CCF) et dès lors que les charges courantes restent maîtrisées.

Le 30/03/2021 : Une deuxième commission finances s'est réunie afin de faire de prioriser les investissements pour l'année 2022.

Pour la présentation et le vote des comptes administratifs de la Caisse des Ecoles et de la commune, Madame la Maire sort de la salle du conseil.

5) N° 2022-029 : Approbation du compte administratif de la commune Exercice 2021

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, introduit la délibération.

C'est un document de synthèse de tous les mandats et titres émis tout au long de l'année par la collectivité pour exécuter le budget, ainsi que les résultats qui en découlent.

Il est établi par la commune.

Le conseil municipal est appelé à approuver les CA du budget de la Commune et du budget de la caisse des écoles.

Le résultat de la section de fonctionnement laisse apparaître un résultat positif pour un montant de 40 646,37 €. On y ajoute le résultat excédentaire 2020 de 146 393,86 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est donc de 187 040,23 €.

Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2021 est de 232 235,20 €. Ce résultat s'explique par un sur-équilibre du BP 2020 pour un montant de 760 523,72 € et des dépenses non réalisées comme initialement prévues au BP 2021 (Aménagement du plateau de l'église, désamiantage, démolition des bâtiments de la parcelle AO39) pour des raisons administratives ou liées à la conjoncture. A cela s'ajoute des recettes non négligeables (Taxe d'Aménagement, Subventions, Amendes de Police, vente de terrains).

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

Le Conseil Municipal dans le cadre du débat du Compte Administratif de l'Exercice 2021 élit son Président de séance Mathilde Vilboux afin qu'il procède à la présentation du Compte Administratif du Budget Principal. Elle demande à l'assemblée :

1* de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---|---------------|----------------------|---------------|-----------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 1 182 410,09 | G | 1 223 056,46 |
| | Section d'investissement | B | 200 336,27 | H | 432 571,47 |
| | | + | | + | |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 146 393,86 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 566 757,86 (si excédent) |
| | | = | | = | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | = A+B+C+D | 1 382 746,36 | = G+H+I+J | 2 368 779,65 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 67 908,64 | L | 21 639,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 67 908,64 | = K+L | 21 639,00 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E | 1 182 410,09 | = G+I+K | 1 369 450,32 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 268 244,91 | = H+J+L | 1 020 968,33 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 1 450 655,00 | = G+H+I+J+K+L | 2 390 418,65 |

DETAIL DES RESTES A REALISER

| Chap. | Libellé | Dépenses engagées non mandatées | | Titres restant à émettre | |
|--|--|---------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | | E | 0,00 | K | 0,00 |
| 011 | Charges à caractère général | | 0,00 | | |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | | 0,00 | | |
| 014 | Atténuations de produits | | 0,00 | | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | 0,00 | | |
| 656 | Frais fonctionnement des groupes d'élus | | 0,00 | | |
| 66 | Charges financières | | 0,00 | | |
| 67 | Charges exceptionnelles | | 0,00 | | |
| 70 | Produits services, domaine et ventes div | | | | 0,00 |
| 73 | Impôts et taxes | | | | 0,00 |
| 74 | Dotations et participations | | | | 0,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | | | 0,00 |
| 013 | Atténuations de charges | | | | 0,00 |
| 76 | Produits financiers | | | | 0,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | | | 0,00 |
| TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | F | 67 908,64 | L | 21 639,00 |
| 010 | Stocks (4) | | 0,00 | | 0,00 |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | | | 0,00 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | | 0,00 | | 0,00 |
| 13 | Subventions d'investissement | | 0,00 | | 21 639,00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | | 0,00 | | 0,00 |
| 18 | Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6) | | 0,00 | | 0,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | | 6 180,00 | | 0,00 |

Commune de Vacquiers - Budget Communal - CA - 2021

| Chap. | Libellé | Dépenses engagées non mandatées | Titres restant à émettre |
|---------|---|---------------------------------|--------------------------|
| 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 | 0,00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 18 370,64 | 0,00 |
| 22 | Immobilisations reçues en affectation (5) | 0,00 | 0,00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | 0,00 |
| 2021001 | Opération d'équipement n° 2021001 | 43 358,00 | |
| 26 | Participat° et créances rattachées | 0,00 | 0,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 0,00 | 0,00 |

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

2* de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

| | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés | | 566 757.86 | | 146 393.86 | | 713 151.72 |
| Opérations de l'Exercice | 200336.27 | 432 571.47 | 1182410.09 | 1223056.46 | 1382746.36 | 1655627.93 |
| Totaux | 200336.27 | 999 329.33 | 1182410.09 | 1369450.32 | 1382746.36 | 2368779.65 |
| Résultats de clôture | | 798 993.06 | | 187040.23 | | 986 033.29. |
| Restes à réaliser | 67908.64 | 21639 | | | 67908.64 | 21639 |
| Totaux cumulés | 268244.91 | 820632.06 | 1182410.09 | 1556490.55 | 1450655.00 | 1007672.29 |
| Résultats Définitifs | | 552387.15 | | 374080.46 | | 442982.71 |

3* de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame La Maire, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'approuver** le compte administratif relatif au Budget Primitif 2021
- **De le charger** de toutes les démarches pour la bonne résolution des présentes

Aucune question n'est posée.

Voté à l'Unanimité

6) N° 2022-030 : Approbation du Compte administratif de la Caisse des Ecoles, Exercice 2021

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

Le résultat de fonctionnement cumulé est égal à zéro.

Le Conseil Municipal dans le cadre du débat du Compte Administratif de l'Exercice 2021 élit son Président de séance Mathilde Vilboux afin qu'il procède à la présentation du Compte Administratif de la Caisse des Ecoles.

Elle demande à l'assemblée :

1* de lui donner acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|---|---------------|----------------------|---------------|-----------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 11 679,85 | G | 11 679,85 |
| | Section d'investissement | B | 0,00 | H | 0,00 |
| | | + | | + | |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 0,00 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 0,00 (si excédent) |
| | | = | | = | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | = A+B+C+D | 11 679,85 | = G+H+I+J | 11 679,85 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 0,00 | L | 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 0,00 | = K+L | 0,00 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E | 11 679,85 | = G+H+K | 11 679,85 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 0,00 | = H+J+L | 0,00 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 11 679,85 | = G+H+I+J+K+L | 11 679,85 |

2* de constater aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

| | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficits | Recettes ou Excédents |
| Résultats reportés | | | | 0 | | 0 |
| Opérations de l'Exercice | | | 11 679.85 | 11 679.85 | 11 679.85 | 11 679.85 |
| Totaux | | | 11 679.85 | 11 679.85 | 11 679.85 | 11 679.85 |
| Intégration résultats par opération d'ordre non budgétaire Ou autre | | | | | | |
| Résultats de clôture | | | 11 679.85 | | 11 679.85 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| Totaux cumulés | | | 11 679.85 | 11 679.85 | 11 679.85 | 11 679.85 |
| Résultats Définitifs | | | 0 | | 0 | |

3* de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame La Maire, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **D'approuver** le compte administratif relatif au Budget Primitif 2020
- **De charger** le Président de séance de toutes les démarches pour la bonne résolution des présentes

Aucune question n'est posée.

Voté à l'Unanimité

Madame la Maire revient dans la salle du conseil.

7) N°2022-031 Affectation du Résultat de l'Exercice 2021 au Budget Primitif de l'Exercice 2021 de la Commune

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

Il est proposé de reporter le résultat cumulé de fonctionnement en recette de la section de fonctionnement (ligne 002), soit une somme de 187 040,23 €

Il est proposé de reporter l'intégralité du solde d'investissement disponible en recettes d'investissement à la ligne 001, soit une somme de 798 993,06 €

Le Conseil Municipal **se prononce** sur l'affectation du résultat de l'Exercice 2021 qui se présente comme suit :
Section de Fonctionnement

- Recettes : + 1 223 056.46 €
- Dépenses : - 1 182 410.09 €
- Résultat de l'Exercice : + 40 646.37 €
- Résultat Reporté Excédentaire 2020 : + 146 393.86 €
- Résultat de fonctionnement cumulé à affecter : + 187 040.23 €

Section d'Investissement

- Recettes : + 432 571.47 €
- Dépenses : - 200 336.27 €
- Résultat de l'Exercice : + 232 235.20 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté 2020 (c/001) : + 566 757.86 €
- Résultat d'Investissement cumulé : + 798 993.06 €

Et **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- l'excédent de la section d'investissement est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne 001 "solde d'exécution d'investissement reporté" : + **798 993.06 €**.

- d'affecter au compte 1068 « Excédent de Fonctionnement capitalisés » : **Néant**

- le surplus de la section de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » **187 040.23 €**.

Aucune question n'est posée.

Voté à l'unanimité

8) 2022-032 : Affectation du Résultat de l'Exercice 2021 au Budget Primitif de l'Exercice 2022 de la Caisse des Ecoles

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

Le Conseil municipal se prononce sur l'affectation du résultat 2021 de la caisse des écoles qui se présente comme suit,

Section de Fonctionnement

- Recettes : 11 679.85 €
- Dépenses : - 11 679.85 €
- Résultat de l'Exercice : 0 €
- Résultat Reporté : 0
- Résultat de fonctionnement cumulé : 0 €

Et **Décide**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Il n'y aura aucun montant inscrit sur la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » :

Aucune question n'est posée.

Voté à l'Unanimité

9) 2022-033- Vote des comptes de gestion de la Commune et de la Caisse des Ecoles, Exercice 2021

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

C'est un document de synthèse de toutes les dépenses et recettes effectuées tout au long de l'année par le comptable public pour la collectivité. Il est établi par le Centre des Finances Publiques.

Il contient :

- *Un compte de résultat*
- *Un bilan*
- *Une annexe*
- *Une exécution budgétaire*
- *Une balance*

Nous sommes appelés à approuver ce compte de gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'Exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- L'exactitude
- La sincérité
- La régularité des comptes de la Commune

1 ° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 ° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; transmis par le Trésor Public

Madame La Maire **déclare** que les Comptes de Gestion du Budget Principal dressé pour l'Exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Aucune question n'est posée.

Voté à l'Unanimité

10) 2022-034- Vote des taux d'imposition 2022

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente le contexte.

Taux d'imposition communaux

| | Taux 2018 | Taux 2019 | Taux 2020 | Taux 2021 | Moyenne en France en 2020 |
|------------------------|-----------|-----------|--|---|---------------------------|
| Taxe d'Habitation | 16,84 | 17,01 | Abattement de 30% Supprimée des recettes des communes | Abattement de 30% supplémentaire Supprimée des recettes des communes | 25,4 |
| Taxe foncière Bati | 9,71 | 9,81 | 9,95 | 32,81 | 46,9 |
| Taxe foncière Non Bati | 60,07 | 60,67 | 61,55 | 63,4 | 71,8 |

TFB = somme des anciennes parts communales et départementales

Taux d'imposition des autres communes de la CCF

| Taux d'imposition 2021 | Taxe d'Habitation (résidences secondaires) | Taxe Foncière Bati | Taxe Foncière Non Bati |
|-------------------------|--|--------------------|------------------------|
| Bouloc | 20,32 | 42,13 | 70,93 |
| Castelnau d'estretfonds | 18,71 | 38,46 | 74,28 |
| Cépet | 20,8 | 42,47 | 97,25 |
| Fronton | 20,72 | 43,12 | 77,05 |
| Gargas | 12,57 | 28,98 (base 2020) | 55,64 |
| Saint Rustice | 20,78 | 42,71 | 124,46 |
| Saint Sauveur | 16,7 | 29,68 | 59,93 |
| Vacquiers | 17,01 | 32,81 | 63,4 |
| Villaudric | 16,43 | 38,44 | 90,82 |
| Villeneuve lès Bouloc | 15,41 | 29,4 | 57,15 |

Le contexte économique national

- Baisse des dotations de l'état depuis plusieurs années
- Dette en forte augmentation, prévision d'un effort important par les collectivités
- Augmentation forte du coût de l'énergie (carburants, électricité, gaz) et des matières premières.

Le contexte économique de la commune

Impact Covid :

- remplacements maladie de courte durée (sans remboursement de l'assurance)
- Augmentation de dépenses liées aux gestes barrières (eau, papier, savon, produits d'entretien, heures de désinfection...)

Ouverture d'une classe supplémentaire de maternelle, augmentation du nombre d'élèves à l'école, à l'ALAE, à l'ALSH et à la cantine :

- encadrement supplémentaire ALAE et classe maternelle
- entretien supplémentaire école
- préparation de repas supplémentaires
- Participation supplémentaire pour l'accueil des enfants de la commune à l'ALSH de Cépet + hausse des tarifs

Le contexte économique de la commune

Augmentations importantes de certains postes incompressibles, nécessaires pour assurer le service public :

- Énergie électrique : + 27 000 € (augmentations de 25 à 43% selon les consommateurs)
- Carburants : + 1000 € (x2)
- Fioul (chauffage école) et Gaz (cantine) : + 1200 € (40% d'augmentation des tarifs)
- Alimentation : + 14 000 € (15% d'augmentation des tarifs, et augmentation du nombre de repas)
- Budget personnel : + 18 500 € (4,5%)
 - évolution de carrière, revalorisations du SMIC, des indices de la fonction publique, dépense sociale obligatoire
 - Augmentation d'heures liées au nombre supplémentaire d'enfants, nouvelle organisation mise en place en septembre 2021 qui se ressent plus sur une année complète
 - Remplacements maladie prévus avec Covid qui reprend

Le contexte économique de la commune

Pour maîtriser le budget du personnel, une **réorganisation** a été faite dès la rentrée 2021 :

- réduction des taux d'encadrement au minimum légal et optimisation pour les moments les plus chargés
- Et prise en charge des renforcements accueil ALAE par personnel communal
- embauche d'un seul animateur ALAE supplémentaire, portant à 3 le nombre d'animateurs sur le temps méridien (1 d'entre eux sera rattaché au contrat LEC en septembre)
- Suite au départ en retraite d'un agent, répartition d'une partie des heures sur les agents en temps partiel
- Embauche d'un contrat aidé pour 28h hebdo (aide de l'Etat de 45%, imputée dans un compte hors 012)

Proposition de taux d'imposition pour 2022

Choix d'une **augmentation raisonnée** pour financement de l'ensemble des projets du mandat, dans un contexte de baisses de dotation annoncées et d'augmentation très significative des dépenses de fonctionnement

| | Taux 2021 | Proposition de taux 2022 | Taux moyen communaux niveau départemental 2020 |
|--|-----------|--------------------------|--|
| Taxe d'habitation (résidences secondaires) | 17,01 | 17,01 | / |
| Taxe foncière Bati | 32,81 | 33,79 | 47,21 |
| Taxe foncière Non Bati | 63,40 | 65,29 | 94,09 |

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

Madame la Maire informe l'Assemblée que les taux d'imposition font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil municipal.

Madame la Maire propose une augmentation progressive des taux.

L'augmentation proposée pour 2022 est de 3%.

| | Taux de 2018 | Taux Votés 2019 | Taux Votés 2020 | Taux Votés 2021 | Taux Proposés 2022 | Taux Votés 2022 |
|--------------------------|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| Taxe d'Habitation | 16,84% | 17,01% | | | | |
| Taxe Foncière (bâti) | 9,71% | 9,81% | 9,95% | 32,81% | 33,79% | 33,79% |
| Taxe Foncière (non bâti) | 60,07% | 60,67% | 61,55% | 63,40% | 65,29% | 65,29% |
| CFE | | | | | | |

Décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.79%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.29%

Aucune question n'est posée.

Voté à l'unanimité

11) 2022-035 : Adoption du Budget Primitif de la Caisse des Ecoles

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

Une somme de 11520 € a été allouée à la Caisse de Ecoles. Ce qui représente 72€ par enfant.

Madame Mathilde Vilboux présente la délibération.

Le Budget Primitif de la Caisse des Ecoles pour l'Exercice 2022 se décompose comme suit :

| | |
|---|------------|
| Recettes de Fonctionnement | |
| Chapitre 74 Dotations et participations | 11 520.00€ |

| | |
|---|------------|
| Dépenses de Fonctionnement | |
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 8 000.00€ |
| Chapitre 65 Autres charges gestion courante | 3 520.00 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif de la Caisse des Ecoles pour l'Exercice 2022.

Aucune question n'est posée.

Voté à l'Unanimité

12) 2022-036 : Adoption du Budget Primitif de l'Exercice 2022 de la Commune

Madame Mathilde Vilboux, maire-adjoint aux finances, présente la délibération.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2022 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|---------------------|
| Dépenses de Fonctionnement | |
| Chapitre 011 Charges à caractère général | 293 418.00 |
| Chapitre 012 Charges de personnel | 398 442.00 |
| Chapitre 014 Atténuation de produits | 89 512.00 |
| Chapitre 022 Dépenses imprévues Fonctionnement | 5 000.00 |
| Chapitre 042 Opération d'ordre entre section | 66 398.97 |
| Chapitre 65 Autres charges gestion courante | 155 108.00 |
| Chapitre 66 Charges financières | 8 010.00 |
| Chapitre 67 Charges exceptionnelles | 24 590.00 |
| Chapitre 023 Virement à la section d'Investissement | 124 984.26 |
| Total des Dépenses de Fonctionnement | 1 165 463.23 |

| | |
|---|---------------------|
| Recettes de Fonctionnement | |
| Chapitre 013 Atténuation de charges | 5 000.00 |
| Chapitre 70 Produits des services | 70 400.00 |
| Chapitre 73 Impôts et taxes | 629 191.00 |
| Chapitre 74 Dotations et participations | 240 281.00 |
| Chapitre 75 Autres produits de gestion | 19 000.00 |
| Chapitre 77 Produits exceptionnels | 4 284.00 |
| Chapitre 78 : Reprise provision semi budgétaire | 135.00 |
| Chapitre 042 Opération d'ordre entre section | 10 132.00 |
| Chapitre 002 Résultat reporté ou anticipé | 187 040.23 |
| Total Recettes de Fonctionnement | 1 165 463.23 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Dépenses d'Investissement | |
|---|-------------------|
| Chapitre 001 Solde d'Investissement reporté | |
| Chapitre 020 Dépenses imprévues | 10 000.00 |
| Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves | |
| Chapitre 16 Remboursement d'emprunts | 48 500.00 |
| Chapitre 20 Immobilisations incorporelles | 14 560.00 |
| Chapitre 204 Subventions d'équipement versées | 22 000.00 |
| Chapitre 21 Immobilisations corporelles | 143871.00 |
| Chapitre 23 Immobilisations en cours | 518 480.00 |
| Chapitre 27 : Autres immobilisations financière | 3 640.00 |
| Chapitre Restes à réaliser | 66 120.64 |
| Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections | 10 132.00 |
| Chapitre 041 Opérations patrimoniales | 5 894.00 |
| Total des Dépenses d'Investissement | 843 197.64 |

| Recettes d'Investissement | |
|---|---------------------|
| Chapitre 001 Solde d'exécution d'investissement reporté | 798 993.06 |
| Chapitre 024 Produits des cessions | 0 |
| Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section | 66 398.97 |
| Chapitre 10 Dotations et fonds divers | 6 500.00 |
| Chapitre Restes à réaliser | 21 639.00 |
| Chapitre 16 : Emprunts | 0 |
| Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement | 124 984.26 |
| Chapitre 041 : Opérations patrimoniales | 10 894.00 |
| Total des Recettes d'Investissement | 1 029 409.29 |

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres présents ou représentés : le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget Primitif 2022.

Aucune question n'est posée.

Voté à l'unanimité

II) Questions Diverses

1) Antenne de télécommunication posée dans le clocher de l'église

Madame la Maire demande au conseil de se prononcer sur la poursuite de l'étude de faisabilité de l'implantation de l'antenne de SFR dans le clocher de l'église ; elle précise que si le conseil se prononce pour, cela ne vaut pas acceptation de l'implantation, mais seulement accord pour la finalisation de l'étude. SFR a également indiqué pouvoir se tenir à notre disposition pour répondre aux questions des riverains.

Décision : Accord à l'unanimité pour la poursuite de l'étude.

2) Future école élémentaire

Madame la Maire informe le conseil de la suite apportée à l'ouverture des plis.

La municipalité a reçu les trois architectes finalistes du concours d'architecte pour la construction de la nouvelle école ; les élus ont fait avec eux une visite du site.

La date du 29 avril a été retenue pour la réception de leur dossier de candidature chiffré

L'ouverture des offres avec choix final du candidat retenu est fixée à partir du 9 mai.

3) Travaux de voirie

Monsieur François Bataille, Maire Adjoint, informe l'assemblée des travaux au centre du village.

Les travaux de voirie autour du centre bourg commenceront à partir du 02 mai

La durée des travaux sera de 3 mois, avec la mise en place d'une déviation : la rue du 19 mars sera fermée. La municipalité demande à la population de faire preuve de patience et de civisme durant cette période.

La séance est levée à 22 H 40